Commission des équipements et de l'aménagement durable

1312 **- Outils de mise en oeuvre du PDALPD**

Mise en oeuvre du dispositif ''Pack Mutation'' visant à libérer de grands logements sociaux sous-occupés par des ménages de composition familiale peu élevée

Rapport n° CP/2011/706

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :
Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide à OPUS 67 afin de libérer un appartement de type T4 sis 12, rue Mistral à Bischheim et permettre son attribution à une famille en attente de grand logement et/ou relevant du PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées).

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) adopté par l'Etat et le Département du Bas-Rhin le 26 avril 2010 sont préconisées des actions en faveur de l'accès au logement des grandes familles.

Le PDALPD 2010-2014 a confirmé la pertinence du dispositif « PACK MUTATION » destiné à encourager le déménagement vers des logements plus petits, des ménages dont la composition familiale s'est considérablement réduite, mais qui se maintiennent dans les grands logements (T5 et plus). Ce dispositif est étendu aux T4 si les relogements concernent des locataires relevant du PDALPD, et à tout appartement si les relogements concernent des locataires âgés et/ou handicapés acceptant un logement adapté par le bailleur social à la perte d'autonomie et au handicap.

Afin d'inciter à la libération de ces logements, le Département du Bas-Rhin propose des aides financières aux ménages qui acceptent un relogement dans une habitation plus petite proposée par les bailleurs sociaux.

A ce titre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen le dossier du locataire d'un appartement de type T4 sis 12, rue Mistral à Bischheim dans un immeuble d'OPUS 67.

Cette locataire a donné son accord pour un échange dans un logement de type T 2 sis 2, rue de Vendenheim à Bischheim.

Les frais à engager par notre collectivité pour cette famille seraient les suivants :
- le versement du dépôt de garantie au bailleur OPUS 67, soit 217,20 € ;
- les frais de remise en état de l'appartement à verser au bailleur OPUS 67 à hauteur de 1 878,65 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
25909	65-65737-72	17 000,00 €	4 227,69 €	2 095,85 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 2 095,85 € à OPUS 67 dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Pack Mutation » destiné à libérer des grands logements sous-occupés.

Elle approuve, par ailleurs, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et OPUS 67, et autorise le Président du Conseil Général à la signer.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,

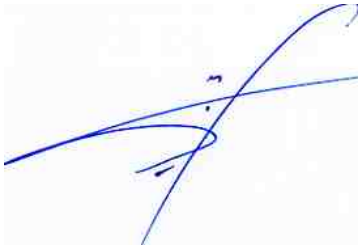

Guy-Dominique KENNEL